



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 MAI 2017

Présents : Mmes BOURDELLES, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN
M. LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, LANDREIN, POINTE

Pouvoirs : M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL
M BRIBET donne pouvoir à M LANDREIN
M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLES
Mme VALLERIE donne pouvoir à M BENARD
M LE GRAND donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER

Absent excusé : M LE TIRANT

Secrétaire de séance : Gérard DELAFOSSE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 11 avril à l'unanimité des présents

DELIBERATIONS

1. Tarifs cantine, garderie périscolaire, les ateliers lors des temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018

Le conseil municipal propose d'augmenter de 1% les prestations communales liées à l'école (repas, surveillance extrascolaire, etc.) pour l'année scolaire 2017/2018 :

Tarifs au 1 ^{er} septembre 2017	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Repas pour un enfant en maternelle	4,03	4,40
Repas pour un enfant en primaire	4,14	4,53
Repas exceptionnel ou commandé hors délai (maternelle & primaire)	5,41	5,95
Participation par jour pour un enfant ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	1,28	1,40

Tarifs au 1 ^{er} septembre 2017	Enfants habitant les communes de Baron sur Odon et Bougy	Enfants habitant hors des communes de Baron sur Odon ou de Bougy
Surveillance extra-scolaire par 1/2heure indivisible	1,28	1,40
Surveillance extra-scolaire de 7H30 à 7H50 (sur demande écrite des parents)	0,88	0,98

Repas adulte : 5 euros

TAP : maintien à 30 €. Le dossier sera revu en fonction des décisions futures du Ministre de l'Education.

Vote : adopté à l'unanimité

2- Acceptation du principe de la délégation de service public gaz sur la commune de Baron sur Odon

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a confié par délibération du 12 mars 1998 sa compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution du gaz au SDEC ENERGIE, Syndicat Départemental d'Energies du Calvados.

La desserte en gaz de nouvelles communes doit faire l'objet d'une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure de délégation de service public.

Afin d'optimiser l'aboutissement de cette procédure, le SDEC ENERGIE et la commune ont établi un recensement de potentiel. Il s'agit d'une liste descriptive des lotissements et collectifs, des bâtiments communaux et intercommunaux, de l'activité économique, et des travaux programmés dans les 5 ans à venir, ainsi que d'une cartographie reflétant ce potentiel.

Le recensement concernant la commune est présenté aux membres du Conseil municipal.

Sur la base de ce recensement, le SDEC ENERGIE va établir un dossier de consultation des entreprises définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations de la délégation de service public, dont les principales dispositions sont :

- La desserte devra être faite en priorité en réseau de gaz naturel, raccordé au réseau de distribution ou de transport existants ; sous réserve de rentabilité et de proximité des réseaux ;
- Selon les conditions économiques, la desserte pourra être envisagée en gaz propane. Les réseaux et les branchements devront être compatibles avec l'alimentation en gaz naturel ;
- Le délégataire veillera à la coordination avec les autres travaux affectant la voirie (effacement des réseaux, assainissement, eau potable, voirie...) ;
- Le délégataire établira une planification des travaux initiaux pour la desserte.
- La capacité du délégataire à proposer des tarifs adaptés aux besoins des usagers occupant des logements à caractère social,
- L'attribution des communes au délégataire sera fonction des caractéristiques de la desserte (nature du gaz et étendue de la desserte), du tarif de vente du gaz, de l'équilibre et du réalisme des comptes prévisionnels fournis, des moyens d'exploitation mis en œuvre, la longueur de réseau minimum à réaliser.
- Le délégataire aura en charge les prestations suivantes :
 - o établissement et financement du réseau de gaz ;
 - o raccordement des usagers ;
 - o gestion des relations avec les usagers ;
 - o exploitation : fourniture de l'ensemble des moyens, matériels et humains nécessaires ;
 - o entretien préventif et maintenance curative de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation, et à la sécurité des biens et des personnes ;
 - o renouvellement du réseau et des ouvrages ;
 - o perception auprès des usagers du prix des prestations et des taxes afférentes ;
 - o conception et mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, M Philippe LANDREIN ne prend pas part au vote, décide par 11 voix pour et 2 abstentions :

- o de confirmer l'inscription de la commune à la prochaine délégation du service public de gaz en réseau organisée par le SDEC ENERGIE ;
- o d'approuver le recensement de potentiel joint en annexe avec son plan associé ;
- o d'accepter les dispositions de la consultation sur les principes ci-dessus présentés ;
- o d'accepter indifféremment une desserte en gaz naturel, en gaz propane

INFORMATIONS

Résultats du 2^{ème} tour élections présidentielles : 722 inscrits, 609 votants (84%), 535 exprimés (88%) : 414 voix pour M Macron (77.3 %) et 121 voix pour Mme Le Pen (22.7 %)

Urbanisme

Dépôt de permis de construire : 9 chemin du Pont Chalan, extension maison individuelle
Dépôt de certificat d'urbanisme : AA107, 17 chemin C. James

- Rencontre avec Bouygues Immobilier le 23 mai pour présentation de leur projet chemin des Victoires.
- Rencontre à la Préfecture le 5 mai sur les carrières. La réunion a mis en présence le secrétaire général de la Préfecture, les services de l'Etat, les représentants de la carrière et la mairie de Baron sur Odon représentée par MM BENARD, POINTE et LAIGNEL. L'objet de la réunion était de faire le point et d'entendre l'avis de la Préfecture sur ce dossier.
- Travaux de sécurisation de la RD214, rencontre avec ACEMO pour finaliser le projet d'entrée de Bourg direction Gavrus.
- Fouilles archéologiques organisées par US Air Force pour retrouver un bombardier B-26 abattu par la DCA allemande le 23/06/1944

Communication : achat drapeau pancarte pour signaler la bibliothèque et achat de bâches pour banderoles (2 bâches pour 107 €)

Animation : satisfaction pour la réussite de la ballade historique du 8 mai

Dates à retenir :

12 mai : concert de musiques Irlandaises par le comité de jumelage anglais	16 juin : tournoi de foot adultes
20 mai : tournoi de pétanques APE	17 juin : théâtre dans les jardins du Presbytère
2 juin : tournoi de foot CMJ	24 juin : fête de l'école et feux de la Saint Jean
9 juin : concert au kiosque Ecole de Musique Orne Odon	25 juin : course Cancer Go Hommes
11 juin : fête de la famille	9 juillet : cérémonie à la Cote 112 avec le Prince Edouard

Séance levée à 22h15

La secrétaire de séance
Gérard DELAFOSSE



Le Maire
Georges LAIGNEL

